

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, les membres du
En exercice : 15	Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du
Présents : 13	Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous
Votants : 15	la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, M. Emmanuel
26.02.2025	COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude
	CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M. Xavier GROSCLAUDE,
	Mme Claire MATHE, Mme Christelle LEDIG, M. Michel FORFERT, M. Stéphane
	BOURGUIGNON
	<u>Etait absent</u> : -
	<u>Etaient excusées</u> :
	Mme Monique GUDIN a donné procuration à M. E. COLSON
	Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. C. CORSAINT

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Demande de location du Conseil de Fabrique de LIOCOURT – Salle Saint-Exupéry

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du Président du Conseil de Fabrique de LIOCOURT en date du 13 janvier 2025, demandant à bénéficier d'un tarif préférentiel (tarif « Associations delmoises ») pour la location de la Salle Saint-Exupéry, pour le repas du dimanche 06 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas accorder de tarif préférentiel au Conseil de Fabrique de LIOCOURT, le tarif « associations extérieures » lui étant déjà accordé.

2. Réforme de l'apostille – Désignation de référents

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMF en date du 31 janvier 2025, présentant la réforme des procédures d'apostille (procédure de légalisation simplifiée instaurée par la Convention de La Haye du 05 octobre 1961, ratifiée en France par le décret du 22 janvier 1965 et à laquelle un grand nombre de pays a adhéré) et de légalisation des actes publics.

Chaque commune doit désigner, avant le 15 mars 2025, au moins un référent (le maire et/ou un agent) afin d'alimenter la base des signatures du Conseil Supérieur du Notariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, en tant que référents de la Commune de DELME :

- Monsieur Loïc KLOPP – Maire de DELME
- Madame Noémie STERN – Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

3. Budget Annexe Lotissement – Compte Financier Unique – CFU 2024

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif (de la Commune) et du Compte de Gestion (du SGC).

Monsieur Philippe EULRY, 1^{er} adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du CFU 2024.

En 2024, les dépenses HT sont :

- Honoraires création Tranche N°2 : 7 147.90 € (Techni Conseil et JMP Concept)
- Les écritures de stock

Les recettes HT sont :

- Vente du Lot N°15 : 42 954.71 € (Mme Sophie MATHIEU)
- Les écritures de stock

Le CFU 2024 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+ 53 153.01 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 10 198.30 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2024	+ 42 954.71 €
Solde d'exécution 2023 reporté	+ 526 965.67 €

Recettes d'investissements	+ 0.00 €
(-) Dépenses d'investissements	- 10 198.30 €
Solde d'exécution d'investissements 2024	- 10 198.30 €
Solde d'exécution 2023 reporté	- 114 953.00 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 présenté.

4. Budget Général – Compte Financier Unique – CFU 2024

Monsieur Philippe EULRY, 1^{er} Adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du CFU 2024.

Il rappelle les « reste à réaliser » indiqués tant :

En recettes d'investissement : 810 698.00 €
En dépenses d'investissement : 1 491 887.34 €

Le CFU 2024 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+ 1 283 297.46 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 1 055 746.66 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2024	+ 227 550.80 €
Solde d'exécution 2023	+ 0.00 €

Recettes d'investissements	+	468 313.90 €
(-) Dépenses d'investissements	-	666 542.98 €
Solde d'exécution d'investissements 2024	-	198 229.08 €
Solde d'exécution 2023	+	574 806.58 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 présenté.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.5	Finances locales – subventions	Demande de location du Conseil de Fabrique de LIOCOURT – Salle Saint-Exupéry	2025/003
2	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Réforme de l'apostille – Désignation de référents	2025/003
3	7.1	Finances locales – Décisions budgétaires	Budget Annexe Lotissement – Compte Financier Unique – CFU 2024	2025/003
4	7.1	Finances locales – Décisions budgétaires	Budget Général – Compte Financier Unique – CFU 2024	2025/003 2025/004

OM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 ^{ème} ADJOINT	A donné procuration à M. E. COLSON
COLSON EMMANUEL	3 ^{ème} ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 ^{ème} ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à M. C CORSAINT
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

